

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 18 mars 2025

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------------------------|---|
| Délibération 1/2025 : | VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS |
| Délibération 2/2025 : | DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE CONCOURS |
| Délibération 3/2025 : | MODIFICATION DES DEMANDES DE SUBVENTION AU DISTRICT DE FOOT |
| Délibération 04/2025 : | SUBVENTION : ARTS MARTIAUX |
| Délibération 05/2025 : | SUBVENTION : BUSHIDO |
| Délibération 06/2025 : | SUBVENTION : CLIO CLUB |
| Délibération 07/2025 : | SUBVENTION : CNB |
| Délibération 08/2025 : | SUBVENTION : FOOTBALL CLUB |
| Délibération 09/2025 : | SUBVENTION : BADMINTON |
| Délibération 10/2025 : | SUBVENTION : ST GEORGES SENSAS |
| Délibération 11/2025 : | SUBVENTION : GYMNASTIQUE VOLONTAIRE |
| Délibération 12/2025 : | SUBVENTION : ENERGI'YOGA |
| Délibération 13/2025 : | SUBVENTION : ASL VOLLEY BALL |
| Délibération 14/2025 : | SUBVENTION : CLUB DE L'AMITIÉ |
| Délibération 15/2025 : | SUBVENTION : LA MAIN TENDUE |
| Délibération 16/2025 : | SUBVENTION : FNACA |
| Délibération 17/2025 : | SUBVENTION : SOCIETE HORTICOLE |

Délibération 18/2025 :	SUBVENTION : LES LAPINOUS
Délibération 19/2025 :	SUBVENTION : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
Délibération 20/2025 :	SUBVENTION : DOUCE EURE
Délibération 21/2025 :	SUBVENTION : HARMONIE
Délibération 22/2025 :	SUBVENTION : CYCLO
Délibération 23/2025 :	SUBVENTION : THEATRE
Délibération 24/2025 :	DÉNOMINATION DE RUE – CHEMIN DES GARENNES
Délibération 25/2025 :	ADHÉSION AU GIP RÉCIA ET DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS
Délibération 26/2025 :	ADHÉSION AU SERVICE ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
Délibération 27/2025 :	RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE
Délibération 28/2025 :	ACCES PIÉTON A LA COUR DU PRESBYTERE EN CAS D'INONDATION

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : M. SEGARD Jean-Paul (pouvoir à M. BOURGOGNE Jacky), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à GAULLIER Jacky)

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2024, lequel est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°1/2025 : modification des tarifs du columbarium

Communication des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) déposées en mairie au cours de l'année 2024. Aucune de ces déclarations n'a donné lieu à exercice du droit de préemption par la mairie. Il est rappelé que les données de ces états ne sont pas communicables à des tiers. Par ailleurs les DIA adressées en mairie ne sont pas forcément suivies d'une vente.

VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS 2025

A la demande de l'administration fiscale, la commune vote annuellement le taux des impositions locales. M le Maire expose qu'il n'est pas prévu d'augmenter les taux des impôts dans la mesure où le budget est équilibré. Mais du fait de la revalorisation des bases décidée par l'état, les contribuables constateront malgré tout une augmentation de + 1.7 % (moins élevé qu'en 2024 : 3.9%).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de voter les taux suivants pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties: 42.38 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.12 %
- taxe d'habitation : 12%

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS

M le Maire indique que des projets réalisés en 2025 peuvent bénéficier de fonds de concours de Chartres métropole.

Il s'agit des projets suivants :

- travaux de voirie : rue de Dolmont (coût prévisionnel : 316 745 € HT)
- étude de faisabilité extension de la mairie (coût prévisionnel : 17 240 € HT)
- étude d'aménagement du grand parc Léo Lagrange (coût prévisionnel 36 680 € HT)
- viabilisation de la guinguette (coût prévisionnel : 49 057, 20 € HT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite auprès de Chartres métropole des subventions au titre des Fonds de concours pour les projets ci-dessus.

MODIFICATION DES DEMANDES DE SUBVENTION – LIGUE DE FOOT

M le Maire rappelle que le conseil a déjà délibéré sur des demandes de subvention auprès du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour les travaux au stade. Or la ligue demande à nouveau une modification de la demande de subvention portant sur l'éclairage du terrain, du fait de l'insuffisance des crédits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite auprès de la Fédération Française de Football une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 11 900 €.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

M le Maire rappelle que comme en 2024, une enveloppe de 54 850 € est prévue au budget pour les subventions aux associations. Il rappelle également que les membres du conseil municipal adhérents d'une association doivent s'abstenir de participer au vote et donc quitter la salle de conseil au moment du vote de la subvention pour l'association concernée.

Xavier ROBERT indique que le groupe de travail a formulé des propositions de subvention en fonction des critères établis. La subvention annuelle est destinée à faire vivre l'association et la subvention exceptionnelle représente une aide de la municipalité pour un projet particulier. Cette année, sauf pour l'harmonie, les subventions seront versées en une fois.

ARTS MARTIAUX

Subvention de fonctionnement : 4 000 €

Subvention exceptionnelle : 500€ pour organisation des 60 ans du club

BUSHIDO

Ne participe pas au vote : Mme PERRAULT

Subvention de fonctionnement : 800 €

CLIO CLUB

Ne participe pas au vote : Mme THOMAS-RAMADOU

Subvention de fonctionnement : 4 000 €

CNB

Subvention de fonctionnement : 500 €

Subvention exceptionnelle : 300 € pour participer au renouvellement de la flotte de bateaux.

M. ROBERT précise que le club s'oriente vers moins de loisirs et plus de compétition.

FOOTBALL CLUB

Subvention de fonctionnement : 8 500 €

Subvention exceptionnelle : 500€ pour la construction d'une tonnelle en dure.

BADMINTON

Subvention de fonctionnement : 700 €

M. ROBERT précise que le club ne fait plus de compétition mais essentiellement du loisir et devrait donc rejoindre l'an prochain les associations loisirs.

ST GEORGES SENSAS

Subvention de fonctionnement : 250 €

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Ne participent pas au vote : M Riant, MME THOMAS-RAMADOU

Subvention de fonctionnement : 1 000 €

ENERGI'YOGA

Subvention de fonctionnement : 150 €

ASL VOLLEY BALL

Subvention de fonctionnement : 150 €

CLUB DE L'AMITIÉ

Ne participe pas au vote : Mme CHAUVEAU

Subvention de fonctionnement : 600 €

M ROBERT précise que la baisse de 50€ par rapport à 2024 s'explique par l'application des critères.

LA MAIN TENDUE

Ne participe pas au vote : Mme CHAUVÉAU

Subvention de fonctionnement : 600 €

FNACA

Ne participe pas au vote : Mme CHAUVÉAU

Subvention de fonctionnement : 400 €

SOCIÉTÉ HORTICOLE

Ne participe pas au vote : Mmes MAILLY et CHAUVÉAU

Subvention de fonctionnement : 200 €

LES LAPINOUS

Subvention de fonctionnement : 150 €

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Subvention de fonctionnement : 200 €

Subvention exceptionnelle : 300 € pour l'organisation du carnaval qui a été une très belle réussite

DOUCE EURE

Subvention de fonctionnement : 300 €

HARMONIE

M le Maire précise que cette délibération autorise la signature de la convention déterminant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, puisque celle-ci dépasse un seuil de 23 000 €.

Subvention de fonctionnement : 29 500 €

CYCLO

Ne participent pas au vote : M GAULLIER et M SARRADIN

Le Conseil désigne Mme MAILLY présidente de séance pour cette délibération et la suivante

Subvention de fonctionnement : 450 €

Subvention exceptionnelle : 300 € pour l'organisation d'un circuit de prévention routière pour les 9-12 ans

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS

Ne participent pas au vote : M. GAULLIER, M. SARRADIN, Mme GUYET, Mme LE PECHOUR

Subvention de fonctionnement : 500 €

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité des conseillers participant au vote.

Xavier ROBERT remercie le groupe qui a beaucoup travaillé sur les subventions. Toute précision sur l'application des critères peut lui être demandée.

DÉNOMINATION DE RUE – CHEMIN DES GARENNES

M le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. Pour le raccordement à la fibre optique d'une habitation située face au lieu-dit la grippe, en bordure du chemin rural CR 34, il indique qu'il est nécessaire de

dénommer ce chemin pour qu'ensuite un numéro d'habitation puisse être créé. Il sera possible d'adopter une numérotation métrique. Ce chemin étant situé en face de la rue de la Garenne, M le Maire propose de le nommer « chemin de la Garenne ». Il indique au conseil qu'il est ouvert à toute autre proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide que la partie du chemin rural n°34 desservant une habitation en face du lieu-dit « la Grippe » portera le nom de « chemin de la Garenne ».

ADHÉSION AU GIP RÉCIA ET DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS

M le Maire expose que depuis 2015, des structures publiques de la région se sont regroupées pour proposer des services numériques à leurs adhérents au sein d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dénommé RÉCIA. Aujourd'hui, sont adhérents à ce groupement : l'État, la Région Centre-Val de Loire, les départements de la région, les Universités de Tours et d'Orléans et plusieurs centaines de communes et d'EPCI.

Le GIP RÉCIA accompagne les collectivités et les conseille dans leur transition numérique et dans la gestion de leurs installations informatiques. Il propose d'adhérer à ce groupement pour pouvoir doter l'école élémentaire de l'outil PRIM'OTÉ qui est le pronote des écoles du 1^e degré. A court ou moyen terme, la commune pourra également adhérer à d'autres services numériques proposés par le GIP pour ses besoins propres tels que la sécurité informatique et la protection des données.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Georges-sur-Eure au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié à Orléans,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- DESIGNÉ Madame MAILLY en qualité de représentant titulaire et Monsieur TESTE en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA.

ADHÉSION AU SERVICE ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

A la demande des enseignants de l'école élémentaire, M le Maire propose d'adhérer au service « espace numérique de travail » dénommé PRIM'OTÉ. Ce service regroupe des outils et des ressources à destination des familles et de la communauté éducative : cahier de texte, livret scolaire, emploi du temps, actualités de la vie de l'école ou de la classe, messagerie etc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les termes de la convention de déploiement de l'ENT primOT à l'école élémentaire.

Cela ne concerne pas l'école maternelle car les enseignantes ne le demandent pas pour le moment.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

M le Maire propose de renouveler pour 2025 le dispositif d'aide au financement du permis de conduire à destination des jeunes. Il propose qu'il s'adresse désormais aux jeunes de 17 à 25 ans (et

non comme précédemment à partir de 18 ans) car l'examen du permis de conduire est désormais accessible à partir de 17 ans.

1 jeune s'est déjà présenté en mairie ce jour pour s'informer sur ce dispositif. Pour rappel, il s'adresse à un maximum de 5 jeunes par an qui, en échange d'une activité bénévole d'intérêt général au sein des services techniques, pourront bénéficier d'une aide de la part de la municipalité pour aider à financer leur permis de conduire, à hauteur de 350 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de l'Opération Citoyenne pour 2025 pour aider les jeunes de la commune à financer leur permis de conduire,
- DECIDE de participer au financement du permis de conduire, à hauteur de 350 euros, et DIT que le montant sera versé directement à l'organisme de formation sur présentation d'une facture,
- PRECISE les conditions nécessaires au dispositif :
 - o Être âgé de 17 à 25 ans
 - o Habiter à Saint-Georges-sur-Eure
 - o Être motivé et vouloir consacrer du temps à la commune.

ACCES PIÉTON AU PARC DU PRESBYTERE EN CAS D'INONDATION

M Riant étant concerné par la délibération, il quitte la séance et ne participe pas au vote.

M le Maire expose qu'il a reçu deux demandes de riverains de la rue de l'église confrontés à des épisodes d'inondations qui les empêchent de sortir de leur domicile à pied de façon sécurisée. Un des riverains demande l'autorisation d'installer à ses frais une porte de service sur le mur mitoyen du parc du presbytère. L'autre riverain souhaite racheter une partie du garage situé à l'intérieur de la cour du presbytère pour accéder au parc. Pour le moment aucune vente n'est envisagée même si cela pourra être revu ultérieurement.

M le Maire informe le conseil qu'il est possible de trouver une solution sécurisée pour le passage piéton en cas d'inondation pour ces 4 foyers en réalisant une ouverture dans le garage de la cour du presbytère. Il précise que ces travaux peuvent être réalisés par nos services techniques, sous réserve de l'obtention d'une déclaration de travaux et de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Une discussion s'engage sur la nécessité de clore ou non cette ouverture donnant accès à la cour du presbytère. Il est décidé d'installer une porte avec une boîte à clés. Il est également convenu de rédiger une convention d'usage avec les propriétaires riverains pour limiter l'utilisation de ce passage aux seuls épisodes d'inondations et interdisant tout stationnement dans la cour du presbytère, même en cas d'inondation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les travaux d'aménagement dans le garage du presbytère afin de permettre le passage des piétons,
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre cette délibération et l'AUTORISE à signer la convention d'usage et les éventuels avenants à intervenir avec les propriétaires riverains.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE CHARTRES MÉTROPOLE

M le Maire indique que Chartres métropole a diffusé son rapport d'activités 2023. Le lien pour le consulter a été transmis par mail aux conseillers :

<https://www.calameo.com/read/000085683f383a9ecdafb>

M le Maire demande si des conseillers ont des questions relatives aux activités de Chartres métropole.

Le conseil prend acte de la communication de ce rapport.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire informe le conseil de l'avancement de la voie douce entre le bourg et la gare de la taye. Le broyage de la haie a été fait. Le conseil départemental a informé la mairie d'un décalage dans le démarrage des travaux, prévu en juin 2025 pour une durée de 2 mois.

Il revient sur la visite de la secrétaire générale de la Préfecture Agnès Bonjean. Les élus lui ont fait visiter l'Espace France services, les récents travaux d'extension du restaurant scolaire, la stèle et le cabanon Jean Moulin. A cette occasion a été évoqué le projet de réalisation d'une fresque en hommage à Jean Moulin sur le pignon de la maison attenante, ce qui permettrait de compléter la mise en valeur du site. Nous avons en effet récemment aménagé le cabanon avec le concours d'artistes locaux et de Mme Rothenbuhler, ainsi que les abords de la stèle.

Il passe la parole à Morgane THOMAS-RAMADOU, elle a travaillé sur ce projet avec les différents partenaires : ONAC, habitat eurélien (preneur du bail sur la maison attenante, propriété de la mairie) et le conseil départemental. Elle indique que le conseil départemental a présenté ce projet devant les instances lundi dernier. L'artiste pressenti pour la réalisation de la fresque est le vitrailliste Vincent Pascal. Elle explique la symbolique du dessin proposé par cet artiste.

Cette fresque pourrait être réalisée pour la cérémonie du 17 juin de cette année. Le coût total est chiffré à environ 7600 €.

Habitat eurélien prendra en charge le nettoyage du pignon pour préparer le support et le département et la préfecture ont été sollicités pour participer financièrement à ce projet qui sera porté par l'association de parents d'élèves de la commune.

M le Maire ajoute qu'il serait important que la commune participe également financièrement à ce projet du fait de la symbolique forte du lieu pour notre commune, dans la continuité du travail de mise en valeur mené et de l'adhésion au réseau des villes Jean Moulin.

Il rappelle qu'il y a beaucoup de demandes de renseignements sur ce lieu de mémoire, beaucoup de sollicitations, notamment de groupes scolaires, pour accompagner les visites et il a déjà été évoqué au sein de la SPL Tourisme l'intégration du site dans les visites des tours opérateurs.

MME MAILLY

Dans le cadre de l'étude bourg centre, une dernière réunion a été organisée avec les partenaires financiers où ont été exposées les 4 fiches actions retenues pour la programmation 2025-2027.

Les 2 premières fiches sont prévues pour démarrer en 2025 : agrandissement de la mairie et aménagement du grand parc. Elle propose la création d'un groupe de travail pour travailler sur

cette fiche action en particulier, et d'y adjoindre également la question du devenir du chalet de l'ancien camping.

Sont candidats à ce groupe : GAULLIER Jacky, MAILLY Françoise, BOURGOGNE Jacky, GUYET Isabelle, PICHOT TOURTAUD Delphine, BAUDE Joëlle, KONCZYLO Michaël, PERRAULT Laetitia, CHAUVEAU Jacqueline, JAMINAIS Christian, THOMAS-RAMADOU Morgane, LE GUEN Irina.

Il sera aussi possible d'intégrer dans le financement bourg centre l'isolation de l'école maternelle (à l'occasion des travaux de construction de l'ALSH).

Mme THOMAS-RAMADOU rebondit sur la démarche participative qui a été engagée avec le panel citoyen. Il sera nécessaire de poursuivre cette démarche, comme les élus s'y étaient engagés, en proposant aux citoyens de les associer ou au moins de les informer des suites données à l'étude.

Les 2 autres fiches actions fléchées en 2026 concernent le sujet des mobilités apaisées : passerelle piétonne entre les écoles et la place de la maison des associations, sécurisation de la place de la république et étude de circulation et de sécurité routière à l'échelle de la commune.

Les financements bourg-centre susceptible d'être mobilisés sont les suivants :

- Département : 30%
- Etat : 20% dans les cadres DETR – DSIL
- La Région peut aller jusqu'à 40% sur certains aspects thermiques et sur la biodiversité

Sont déjà pré fléchés environ 800 000 € de la part du département sur les 4 fiches action.

Si le comité de pilotage final se tient en avril, la signature des conventions serait possible dans les différentes instances avant l'été (conseil municipal, conseil départemental, conseil régional).

Mme MAILLY informe ensuite le conseil qu'elle a établi la facturation du marché à 259€, une baisse importante par rapport aux trimestres précédents car il n'y a plus que 3 commerçants réguliers.

Elle passe la parole à M BOURGOGNE à propos du déplacement du marché sur le parking de la maison des associations, du fait des contraintes de mise en place (notamment les barrières).

Ce déplacement a en effet conduit à supprimer quelques places de stationnement mais pour le moment cela ne génère pas de difficultés pour les commerçants sédentaires.

A la rentrée prochaine, il n'y aura pas de fermeture de classe malgré une petite baisse d'effectif en maternelle. Les élèves travaillent sur un projet autour du tipi et dans ce cadre les grandes sections dormiront à l'école la nuit du 1^{er} avril avec les maitresses et les ATSEM.

Le 27 juin prochain aura lieu la marche solidaire avec les 2 écoles.

Au cours de la cérémonie du 19 mars, 9 élus du CMJ étaient présents. Merci à eux.

Par ailleurs elle lance un appel pour trouver des ceintures afin de confectionner des portes drapeaux adaptés à la taille des élus du CMJ.

M BOURGOGNE

Le site de la Taye a été remis parfaitement en état pour la visite de la sous-préfète. L'avancement du chantier est convenable.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 24 mars 2025

A l'occasion de ces travaux, il a été découvert que la pointe entre rue de Beauce et rue des Pêcheurs n'appartenait pas à la commune. Le propriétaire s'engage à le céder gratuitement à la commune.

Il est également envisagé de réduire la vitesse à 30 km rue de Beauce et dans le haut de La Taye. Le conseil municipal est favorable à cette mesure.

Mme GUYET

Le service d'identité numérique est mis en place à l'occasion de la délivrance des titres sécurisés. Il permet d'avoir sur son portable sa carte d'identité, son permis de conduire et sa carte vitale.

La semaine prochaine, la MSA propose une formation au 1^e secours, financée à hauteur de 20€ par personne. 3 agents de la commune sont inscrits.

Divers ateliers ont eu lieu depuis janvier :

L'atelier Soliha sur les économies d'énergie a eu lieu avec 19 personnes inscrites.

Le 29 janvier les seniors ont visité l'exposition sur le climat à la médiathèque.

Le 5 février une activité intergénérationnelle a eu lieu avec les seniors et les enfants du CMJ.

Une sortie nature le 26 mars est proposée par le Conservatoire des espaces naturels.

Le 30 avril aura lieu le concert de Julia Orcet.

Le nettoyage citoyen organisé par le CMJ le 15 mars a rassemblé peu de monde. Les Arts martiaux et Douce Eure étaient présents.

Un important travail sur les impayés en cantine a été mené avec le constat d'une recrudescence des impayés depuis septembre. Depuis janvier, beaucoup de relances ont été effectuées et des familles ont été reçues. 7 enfants ont été exclus temporairement de la restauration en attendant le règlement de la dette, après concertation avec les familles et lorsqu'un des 2 parents ne travaille pas.

Elle donne la parole à Pascal SARRADIN pour le projet de rénovation des pompes à eau de la commune. 9 pompes ont été recensées. Un groupe s'est réuni pour évaluer le travail à réaliser, en partenariat avec Eric GUILLON.

Il a d'abord été décidé de les mettre en sécurité pour celles qui ne le sont pas, ensuite de les repeindre. Il semble également utile de valoriser les abords de ces pompes en apportant une note fleurie.

La réunion pour la préparation d'octobre rose a réuni les professionnels de santé, les commerçants, les associations. Un compte-rendu a été adressé aux personnes présentes ainsi qu'à tous les commerçants qui n'ont pas pu être présents. Une prochaine réunion se tiendra en avril ou mai.

M ROBERT

Le travail sur les subventions représente 45 à 50 heures de travail d'instruction des dossiers en fonction des critères déterminés.

Il relance un appel aux bénévoles pour le triathlon. 80 doivent être recrutés.

Mme TOURTAUD

A la médiathèque, le salon du livre a été organisé le 15 février, malheureusement pendant les vacances scolaires. Il faudra être plus vigilant au choix de la date dans 2 ans.

La responsable de la médiathèque travaille sur le thème de la renaissance à l'école élémentaire, et sur le thème des indiens avec l'école maternelle. Une artiste plasticienne interviendra lors de deux ateliers pour la confection de totems avec les élèves.

L'association L'Arécibo prépare aussi une exposition de totem pour la médiathèque en mai et juin.

Fin avril aura lieu la réunion de préparation de la 30^e édition du salon arts et créations.

AG du théâtre de Quat' Sous qui est en pleine représentation actuellement.

L'année dernière 1178 spectateurs ont vu la pièce.

AG Harmonie : petite baisse des adhérents. Pourtant les membres sont très actifs et participent à de nombreuses manifestations.

Le concert de la chorale au jardin aura lieu le 25 mai.

Le dimanche 27 avril aura lieu le traditionnel bric-à-brac pendant la fête foraine.

Le feu d'artifice et la sonorisation ont été réservés pour cette année, avec les prestataires habituels.

L'idée d'un festival de musique a été abandonnée faute de budget et de bénévoles. Du fait également de la difficulté à trouver une date libre entre les manifestations communales et celles des communes alentour. Par ailleurs il n'y a pas d'aide régionale mobilisable.

En principe les festivals sont organisés par des associations et non des communes.

M TESTE

A participé au conseil d'école en élémentaire et a reçu une demande des enseignantes pour mettre à jour les PC de la salle informatique. Depuis cette réunion, nous avons eu l'information que le conseiller pédagogique de l'éducation nationale récupérera prochainement une dotation de 12 PC du service des impôts pour renouveler le matériel.

Concernant le panneau lumineux, il a reçu une proposition d'un nouveau logiciel de gestion. Le renouvellement du panneau est à l'étude.

Le Project'Eure sera distribué la semaine prochaine.

Mme MAILLY reprend la parole pour informe les conseillers que le 30 juin à 17h30 à l'école élémentaire aura lieu la remise des prix ainsi que le pot de départ à la retraite de Mme Chauvière. A cette occasion seront également inaugurées les peintures des poteaux. Des scénettes préparées avec Isabelle ROYER sur la Renaissance seront présentées.

M le Maire donne la parole aux conseillers :

Mme GOIMBAULT demande où en est le projet de guinguette.

M le Maire expose que le porteur de projet est en attente de son financement auprès de la banque.

Elle demande également où en est le projet de yourtes. M le Maire informe le conseil que l'association USEP28 a décidé de ne pas donner suite au projet sur la commune et a choisi de s'implanter dans une autre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 mars 2025 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
1/2025	VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS	28/03/2025
2/2025	DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS DE CONCOURS	28/03/2025
3/2025	MODIFICATION DES DEMANDES DE SUBVENTION AU DISTRICT DE FOOT	28/03/2025
4/2025	SUBVENTION : ARTS MARTIAUX	28/03/2025
5/2025	SUBVENTION : BUSHIDO	28/03/2025
6/2025	SUBVENTION : CLIO CLUB	28/03/2025
7/2025	SUBVENTION : CNB	28/03/2025
8/2025	SUBVENTION : FOOTBALL CLUB	28/03/2025
9/2025	SUBVENTION : BADMINTON	28/03/2025
10/2025	SUBVENTION : ST GEORGES SENSAS	28/03/2025
11/2025	SUBVENTION : GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	28/03/2025
12/2025	SUBVENTION : ENERGI'YOGA	28/03/2025
13/2025	SUBVENTION : ASL VOLLEY BALL	28/03/2025
14/2025	SUBVENTION : CLUB DE L'AMITIÉ	28/03/2025
15/2025	SUBVENTION : LA MAIN TENDUE	28/03/2025
16/2025	SUBVENTION : FNACA	28/03/2025
17/2025	SUBVENTION : SOCIETE HORTICOLE	28/03/2025
18/2025	SUBVENTION : LES LAPINOUS	28/03/2025
19/2025	SUBVENTION : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	28/03/2025
20/2025	SUBVENTION : DOUCE EURE	28/03/2025
21/2025	SUBVENTION : HARMONIE	28/03/2025
22/2025	SUBVENTION : CYCLO	28/03/2025
23/2025	SUBVENTION : THEATRE	28/03/2025
24/2025	DÉNOMINATION DE RUE – CHEMIN DES GARENNES	28/03/2025
25/2025	ADHÉSION AU GIP RÉCIA ET DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS	28/03/2025

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 24 mars 2025

26/2025	ADHÉSION AU SERVICE ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	28/03/2025
27/2025	RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE	28/03/2025
28/2025	ACCES PIÉTON A LA COUR DU PRESBYTERE EN CAS D'INONDATION	28/03/2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL le

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

BERNIER Cécile